MOBILISATION ET ALLOCATION DES FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE PME 2025

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 L'objet du présent document est d'obtenir une décision du Conseil sur des paramètres clés relatifs aux méthodes à utiliser par le PME pour lever des fonds et déployer des financements à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique PME 2025. Des décisions sont nécessaires pour finaliser le Plaidoyer en faveur de l'investissement, et des directives sont souhaitées pour faciliter la poursuite de l'analyse technique et l'élaboration des options qui seront présentées au Conseil en décembre 2020. **Cette approche part du principe que le financement du PME est totalement assuré.** Si le financement du PME pour la période 2021-2025 devait s'avérer nettement inférieur à l'objectif fixé, d'autres décisions devront être prises pour prioriser les ressources.

1.2 Il est à noter que l'annexe 1 a un caractère purement informatif. Elle reprend le cadre de financement actuel, les changements qui sont à l'étude à l'appui du Plan stratégique PME 2025 et rappelle les dates auxquelles ces questions seront étudiées par le Conseil. Les annexes 2 à 6 apportent des éléments de contexte et d'information supplémentaires en lien avec les décisions à prendre par le Conseil. L'annexe 7 comprend des informations sur le financement intérieur, étant entendu que la méthode de financement du plan stratégique PME 2025 inclut la mobilisation de financements intérieurs, de financements extérieurs et du Fonds du PME.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

BOD/2020/09-XX—Allocation stratégique d'actifs en faveur du Plan stratégique PME 2025 : La méthode adoptée par le PME pour mobiliser et allouer des financements dans le cadre du plan stratégique PME 2025 doit être conforme à ses buts et objectifs, aux principes généraux définis

par la Charte et aux principes d'efficacité du Partenariat. Par conséquent, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de poursuivre son travail d'analyse et d'élaboration d'options de finalisation des éléments nécessaires pour constituer la méthode de mobilisation et d'allocation des financements du PME dans le cadre du plan stratégique PME 2025, et d'en soumettre les résultats au Conseil, pour revue et décision, en décembre 2020, sur la base des paramètres et des orientations ci-dessous.

Éligibilité et allocation (voir l'annexe 2)

1. La majeure partie des financements du PME doit être allouée à des **pays à faible revenu.**
2. L'allocation des ressources relatives aux financements de base pour la mise en œuvre continuera d'être calculée selon une **formule fondée sur les besoins**, qui soit équitable et assure aux pays éligibles une certaine prévisibilité quant au volume potentiel de l'allocation.

Renforcement de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises (voir l'annexe 3)

3. Par ses financements, le PME doit favoriser le renforcement de systèmes éducatifs résilients, selon son modèle opérationnel, afin d'assurer une meilleure préparation et une meilleure riposte aux crises et aux changements de situation ainsi qu'un meilleur relèvement de leurs effets. En situation de crise effective, il incombe au PME de maintenir son soutien aux gouvernements et aux partenaires, pour contribuer aux efforts de planification, de riposte et de relèvement en promouvant l'alignement et la coordination, en renforçant les capacités, en assurant la continuité des services d'éducation, et en veillant à une meilleure reconstruction pour un système éducatif plus efficace, plus réactif et plus inclusif. Cette démarche implique la promotion de l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées dans les systèmes nationaux. Étant entendu que les financements du PME apportent un soutien crucial aux gouvernements dans leurs efforts de préparation et de riposte aux crises (COVID par exemple), ces financements doivent continuer à être déployés par le biais de méthodes de **financement accéléré** au bénéfice des **pays qui sont également éligibles aux financements de base pour la mise en œuvre.**

Promotion de financements supplémentaires à l'appui des priorités nationales (voir les annexes 4 à 6)

4. Sur la période 2021-2025, il faudra augmenter la proportion des financements du PME permettant le déblocage d'un financement supplémentaire par le biais du **Fonds à effet multiplicateur et d'autres méthodes connexes** de façon à atteindre 20 % du total des allocations ; de plus, l'éligibilité devra être étendue à **tous les pays à faible revenu**, de manière à favoriser l'alignement et l'harmonisation des financements internationaux.

5. Les pays actuellement éligibles au Fonds à effet multiplicateur qui soumettront une manifestation d'intérêt avant le 31 décembre 2020 pourront bénéficier, sous réserve de l'approbation du GPC, d'une allocation maximale par pays au titre de ce fonds, ce qui leur permettra d'élaborer ensuite une proposition à soumettre pour approbation en 2021 seulement.
6. Compte tenu des difficultés de mobilisation des fonds imputables à l'impact économique de la COVID et de la nécessité d'optimiser les ressources pour exécuter le plan stratégique PME 2025, le Conseil reconnaît que, dans certaines circonstances, des mesures d'incitation limitées et une plus grande souplesse en matière de ciblage seront justifiées lorsque le bénéfice d'une telle démarche est avéré. En conséquence, le Secrétariat est chargé des tâches suivantes :
 a) poursuivre l'analyse technique des propositions de financement innovant exposées à l'annexe 5, compte tenu des possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires qu'elles représentent à l'appui du plan stratégique PME 2025 ;
 b) en plus de s'assurer que l'égalité des genres est solidement ancrée dans le modèle opérationnel du PME, approfondir l'idée d'un guichet supplémentaire à ciblage thématique pour l'éducation des filles selon les indications de l'annexe 6 ;
 c) proposer toutes les modifications à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde qui peuvent s'avérer nécessaires pour faciliter ces méthodes, et les soumettre au Conseil en décembre 2020 pour décision.
 d) Cette analyse devra prendre en compte la valeur ajoutée de ces méthodes, leur intégration dans le modèle opérationnel, les enseignements tirés par des organisations similaires ainsi que l'impact en termes de ressources et de risques, et être revue par le Comité des finances et du risque en octobre, avant soumission au Conseil en décembre 2020.

3. Contexte

3.1 Actuellement, pour la mobilisation et l'allocation des financements, le PME lève des fonds en faveur de l'éducation par trois canaux : financement intérieur, financement prélevé sur le Fonds du PME et financement extérieur. Les ressources provenant du Fonds du PME sont actuellement déployées par le biais de divers mécanismes de financement [ESPDG, PDG, ESPIG, Fonds à effet multiplicateur, financement accéléré (y compris COVID-19), KIX et initiative L'Éducation à voix haute] dont les finalités sont différentes mais complémentaires. L'exécution efficace du Plan stratégique PME 2025 nécessitera l'emploi d'une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins différenciés des pays à l'appui de la transformation de leurs systèmes éducatifs et s'assurer qu'ils dispensent une éducation de qualité, conforme aux attentes du XXIe siècle.

3.2 Il faut, en outre, tenir compte du fait que les perspectives financières s'annoncent difficiles au vu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Il convient donc de faire le

maximum pour maintenir et optimiser les ressources au bénéfice de l'éducation tout en améliorant l'efficience et l'efficacité de leurs modes d'utilisation. Priorité devra ainsi être donnée à un réexamen de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde qui régit les modes de contribution au Fonds du PME, afin d'évaluer dans quelle mesure une plus grande souplesse pourrait faciliter les contributions des bailleurs actuels ou futurs.

3.3 L'approche globale adoptée par le PME pour mobiliser et allouer des financements doit appuyer la mise en œuvre des buts et des objectifs du Plan stratégique PME 2025 et respecter les principes définis par la Charte et le processus de revue de l'efficacité du Partenariat. Les travaux menés jusqu'à présent sont fondés sur les décisions prises par le Conseil lors des réunions de décembre 2019 et de juin 2020, le processus de consultation autour du plan stratégique (en particulier les commentaires formulés par les pays en développement partenaires aux ateliers de mars et juillet), des enquêtes, l'évaluation sommative indépendante, le processus de revue de l'efficacité du Partenariat et sa mise en application, l'expérience de mise en œuvre du cadre actuel de mobilisation et d'allocation des financements, ainsi que les importants travaux techniques effectués en 2016/2017, pour l'élaboration de ce cadre, par le Groupe de travail sur le financement stratégique.

3.4 Une somme importante de travaux techniques et d'analyses devra encore être fournie dans les prochains mois pour permettre au Conseil d'opérer des choix de conception sur le détail de chacun des mécanismes financiers et des méthodes de mobilisation de fonds, mais à ce stade il est important d'avancer autant que possible sur les paramètres généraux de l'approche globale du PME en matière de mobilisation et d'allocation des financements afin d'achever le Plaidoyer en faveur de l'investissement (dont le lancement est prévu fin septembre 2020) et de resserrer les travaux techniques qui restent à mener.

4. Annexes

Annexe 1 - Aperçu des mécanismes de financement envisagés pour le plan stratégique PME 2025 et comparaison avec le cadre actuel

Annexe 2 - Éligibilité et allocation

Annexe 3 - Renforcement de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises

Annexe 4 - Promotion de financements supplémentaires à l'appui des priorités nationales et de la transformation

Annexe 5 - Financement innovant

Annexe 6 - Accélération de l'intégration de la notion de genre dans le Plan stratégique PME 2025

Annexe 7 - Promotion du financement intérieur par le biais du Plan stratégique PME 2025

Annexe 1 - Aperçu des mécanismes de financement envisagés pour le plan stratégique PME 2025 et comparaison avec le cadre actuel

1.1 Tandis que les annexes 2 à 6 fournissent des détails supplémentaires pour éclairer les décisions à prendre afin de finaliser le Plaidoyer en faveur de l'investissement ou de préciser les travaux techniques à mener dans les semaines et les mois qui viennent, le tableau ci-dessous a un caractère purement informatif. Il résume le cadre actuel de financement en rappelant la finalité de chaque mécanisme et les éléments qui déterminent l'éligibilité et les allocations, indique comment ce cadre pourrait évoluer pour mieux soutenir le plan stratégique PME 2025 et précise les dates auxquelles le Conseil aura l'occasion de débattre de ces questions.

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation	**F** - Soutien à l'analyse sectorielle, à l'élaboration du plan et aux revues sectorielles conjointes	**Financement à l'appui des capacités systémiques**	**F** - Poursuite du soutien à l'analyse sectorielle, à l'élaboration du plan et aux revues sectorielles conjointes, mais avec une plus grande souplesse dans les domaines suivants : planification sectorielle intégrant la dimension de genre, diagnostics et analyses des systèmes, renforcement des GLPE, création et opération des mécanismes de mise en commun de fonds, renforcement des processus budgétaires et implication du ministère des Finances, réforme des systèmes publics de gestion financière, réunion des partenaires au niveau des pays, partenariats intersectoriels, données et faits probants, capacités et soutien à la mise en œuvre, suivi, évaluation et apprentissage	***Élaboration à poursuivre dans le cadre des travaux sur le modèle opérationnel, en collaboration avec le GPC en octobre, en vue d'une soumission pour revue par le Conseil en décembre*** ***Les incidences financières seront étudiées par le FRC en octobre et par le Conseil en décembre dans le cadre des travaux de mobilisation et d'allocation des financements***
	E - Tous les pays à faible revenu (PFR), les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les petits États insulaires ou enclavés en développement (PEIED) éligibles à l'IDA		**E** - Aucun changement proposé	

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
	A - Allocations plafonnées à 500 000 dollars pour l'analyse sectorielle et l'élaboration du plan, + 50 000 dollars par an pour les revues sectorielles conjointes		**A** - Il faudrait augmenter les niveaux d'allocation, en permettant un prélèvement souple en fonction de l'évolution des besoins sur plusieurs années. Les ressources globales ne devraient pas représenter une part importante des fonds du PME.	
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)[1]	**F -** Soutien à la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation	**Financement de base pour la mise en œuvre (*financement de transformation des systèmes*)**	**F -** Déblocage des goulets d'étranglement systémiques par un appui à la mise en œuvre d'un ou plusieurs programmes ou réformes prioritaires du plan sectoriel de l'éducation ou du cadre sectoriel.	***Élaboration à poursuivre dans le cadre des travaux sur le modèle opérationnel, en collaboration avec le GPC en octobre, en vue d'une soumission pour revue par le Conseil en décembre***
	E - Tous les PFR, les petits États insulaires ou enclavés en développement (PEIED) éligibles à l'IDA, et les pays vulnérables à revenu intermédiaire de la tranche inférieure		Tous les PFR, les PEIED éligibles à l'IDA, et les pays vulnérables à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (*point limite pour l'éligibilité des PRITI à étudier*)	***Élaboration à poursuivre durant les travaux sur le cadre de mobilisation et d'allocation des financements, en collaboration avec le FRC en octobre, en vue d'une soumission pour revue par le Conseil en décembre***
	A - Une formule d'allocation fondée sur les besoins (estimés sur la base du nombre des enfants non scolarisés en primaire et au premier cycle du secondaire, du RNB par habitant et de la fragilité) est utilisée pour calculer l'allocation maximale par pays (AMP). Les pays soumettent ensuite des requêtes à hauteur de cette valeur. Les		**A** - La formule d'allocation fondée sur les besoins sera conservée. - *Les variables devront être mieux analysées et affinées* - *Réflexion supplémentaire à mener sur les plafonds et les planchers des financements* - *L'AMP pourrait évoluer vers une allocation indicative ouvrant la*	

[1] Les agents partenaires retenus pour l'élaboration d'un ESPIG ou d'un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur peuvent aussi prétendre à un financement pour la préparation du programme. Celui-ci se monte généralement à 200 000 dollars mais peut aller jusqu'à 400 000 dollars maximum dans des circonstances exceptionnelles. Il est destiné à couvrir les coûts d'élaboration du programme. Aucun changement de ce mécanisme n'est envisagé.

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
	financements vont de 2,5 millions à 125 millions de dollars.		*possibilité de débloquer des fonds supplémentaires en lien avec des mesures d'incitation*	
Fonds à effet multiplicateur	**F -** Incitation au cofinancement avec un financement extérieur supplémentaire à l'appui de la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation	**Financement pour la mise en œuvre (*financement de transformation des systèmes*) - Fonds à effet multiplicateur**	**F -** Aucun changement n'est proposé pour la finalité, mais dans la pratique la même démarche sera appliquée pour les fonds à effet multiplicateur que pour le financement de base pour la mise en œuvre (financement de transformation des systèmes)	***Élaboration à poursuivre dans le cadre des travaux sur le modèle opérationnel, en collaboration avec le GPC en octobre, en vue d'une soumission pour revue par le Conseil en décembre***
	E - Pays soumis à un plafonnement de l'allocation à 125 millions de dollars, pays dont l'allocation est inférieure à 10 millions de dollars et tous les PRITI		**E -** Tous les pays partenaires du PME éligibles à un soutien financier	**Décision du Conseil en septembre**
	A - L'allocation dépend de la population d'âge scolaire. Les pays bénéficient d'une AMP en apportant la preuve d'un cofinancement supplémentaire d'au moins 3 dollars pour chaque dollar de fonds du PME. Les requêtes soumises ensuite sont souvent combinées avec un ESPIG dans le cadre d'un seul et même programme. Les financements vont de 1 à 25 millions de dollars.		**A** - Aucun changement n'est proposé, à l'exception d'éventuels ajustements des plafonds de financement.	**La proportion globale des fonds sera décidée par le Conseil en septembre** **Les détails seront étudiés par le FRC en octobre et par le Conseil en décembre dans le cadre des travaux sur la mobilisation et l'allocation des financements**
Financement accéléré	**F** - Mobilisation rapide de fonds en faveur de l'éducation en situation d'urgence		**F** - Mobilisation rapide de fonds pour aider les gouvernements et les partenaires à répliquer à une crise	**Décision du Conseil en septembre sur la**

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
	E - Tous les pays éligibles à un ESPIG faisant l'objet d'un appel humanitaire de l'OCHA pour l'éducation	**Financement pour la mise en œuvre (*financement de transformation des systèmes*) - Financement accéléré**		**poursuite de ce mécanisme** **Le détail des modalités et des allocations sera étudié par le FRC en octobre et par le Conseil en décembre dans le cadre des travaux sur la mobilisation et l'allocation des financements**
	A - Les financements représentent 20 % de l'AMP, plafonnés à 20 millions de dollars		**E** - Analyse et ajustement à poursuivre	
Financement accéléré (COVID-19)	**P** - Fourniture rapide de fonds pour la riposte à la pandémie de COVID-19 dans l'éducation et le relèvement de ses effets			
	E - Pays éligibles à un ESPIG		**A** - Analyse et ajustement à poursuivre	
	A - Allocation fondée sur la population d'âge scolaire, avec application de la règle du « premier arrivé, premier servi » sur la base d'un financement initial de 125 millions de dollars, puis application de critères d'allocation en fonction des besoins pour le reste des fonds			
Sans objet		**Financement pour la mise en œuvre (*financement de transformation des systèmes*) - Complément thématique**	**P** - Fourniture d'allocations supplémentaires pour des priorités thématiques particulières en complément de l'allocation de base (par ex. éducation des filles, comme indiqué à l'annexe 6)	**À étudier par le FRC en octobre et par le Conseil en décembre dans le cadre des travaux sur la mobilisation et l'allocation des financements**
			E - À déterminer en fonction de priorités thématiques	
			A - À déterminer en fonction des ressources globales nécessaires/ disponibles. Les ressources devraient provenir de contributions ciblées	

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
Échange de connaissances et d'innovations (KIX)	**F -** Réponse à l'insuffisance des biens publics dans le secteur de l'éducation grâce au partage et au financement de solutions éprouvées et d'innovations.	**Échange de connaissances et d'innovations (KIX)**	**E** - Aucun changement proposé pour le moment	***Supervision du SIC en cours - pas de décisions dans l'immédiat***
	E - OSC, universités, groupes de réflexion régionaux et nationaux, réseaux et associations, organisations à but non lucratif et organisations multilatérales.		**E** - Aucun changement proposé pour le moment	***Supervision du SIC en cours - pas de décisions dans l'immédiat***
	A - Plus de 70 millions de dollars au total (financements de **1 à 2 millions de dollars** pour des domaines thématiques et multi-thématiques sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans et demi, et de **500 000 dollars à 1,5 million de dollars** sur 3 ans pour les financements régionaux). Allocations approuvées sur la base d'appels à propositions ouverts.		**A** - Suppose des niveaux de financements similaires au titre du fonds de base, l'accent étant mis sur une augmentation des ressources grâce à des choix visant à faciliter des contributions plus ciblées, en particulier de la part des fondations.	**À étudier par le FRC/ SIC en octobre dans le cadre des discussions sur la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde**
L'Éducation à voix haute	**P** - Financements pour le plaidoyer et la responsabilité sociale	**L'Éducation à voix haute**	**E** - Aucun changement proposé pour le moment	**Supervision du SIC en cours - pas de décisions dans l'immédiat**
	E - Organisations nationales et internationales de la société civile et réseaux soutenant les actions de plaidoyer et de responsabilité sociale dans les pays du PME		**E** - Aucun changement proposé pour le moment	**Supervision du SIC en cours - pas de décisions dans l'immédiat**
	A - 56 millions de dollars en 3 composantes : 1. Financements de 100 000 à 300 000 dollars sur 2 ans à l'appui des coalitions nationales de la société civile des pays du PME. 2. Financements en faveur de la responsabilité sociale, au bénéfice		**A** - Suppose des niveaux de financements similaires au titre du fonds de base, l'accent étant mis sur une augmentation des ressources grâce à des choix visant à faciliter des contributions plus ciblées.	**À étudier par le FRC/ SIC en octobre dans le cadre des discussions sur la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde**

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
	d'organisations nationales, à hauteur de 450 000 dollars à 1,2 million de dollars sur 3 à 4 ans. 3. Financements à l'appui d'alliances mondiales, régionales ou plurinationales de la société civile, à hauteur de 450 000 dollars à 1,2 million de dollars sur 3 à 4 ans.			
Sans objet		**Capacités stratégiques**	**F** - Avec les capacités stratégiques, il s'agit de donner aux pays partenaires l'accès à l'expertise, au savoir et à l'innovation de niveau local, régional et mondial dont ils ont besoin pour réaliser un changement en profondeur, notamment grâce à une collaboration intersectorielle. Ces capacités peuvent être mises à la disposition de plusieurs pays ayant des besoins similaires ou être fournies pour répondre spécifiquement aux besoins d'un pays. Un financement du PME est nécessaire dans certains cas, mais le PME peut aussi servir d'intermédiaire facilitant l'accès aux capacités.	**À étudier par le GPC/ le SIC en octobre et par le Conseil en décembre**
			E- Entités capables d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique PME 2025 (à préciser). Le développement des capacités des partenaires du PME restera prioritaire, mais une certaine souplesse est nécessaire afin de travailler avec des entités qui disposent de capacités recherchées par les pays en développement partenaires.	
			A - À préciser	**À étudier par le FRC en octobre et par le Conseil**

Mécanisme actuel	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Nouvelle approche	Finalité (F) / Éligibilité (E) / Allocation (A)	Étapes suivantes
				en décembre dans le cadre des travaux sur la mobilisation et l'allocation des financements

Annexe 2 - Éligibilité et allocation

2.1 En décembre 2019, le Conseil a confirmé l'empreinte géographique du PME : pays à faible revenu (PFR), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et petits États insulaires ou enclavés en développement (PEIED) éligibles à l'IDA.

2.2 Les décisions effectives portant sur les critères d'éligibilité et d'allocation pour chacun des mécanismes de financement dans le cadre du plan stratégique PME 2025 sont encore en suspens. Il est cependant nécessaire que le Conseil décide maintenant des paramètres généraux qui seront inclus dans le Plaidoyer en faveur de l'investissement et permettront de circonscrire les travaux techniques qui restent à effectuer.

2.3 Le premier point concerne la confirmation de la pratique actuelle selon laquelle la **majorité des financements du PME est allouée à des pays à faible revenu.** La question ne semble pas prêter à débat au vu des nombreuses consultations déjà menées. Cette décision aura un impact direct sur la conception de la formule d'allocation des financements de base pour la mise en œuvre, afin de veiller à ce que la priorité soit donnée à ces pays en termes de ressources globales.

2.4 Le second point porte sur le mode d'allocation des ressources liées aux financements de base pour la mise en œuvre. Jusqu'à présent, le PME a appliqué une formule fondée sur les besoins pour calculer une allocation indicative permettant à chaque pays éligible de présenter une requête sur la base de la part des ressources globales disponibles qui lui avait été allouée. L'utilisation d'une formule de ce type permet de garantir que la majeure partie des ressources profite aux pays qui en ont le plus besoin. La définition actuelle des besoins est établie en fonction du volume de la population, du niveau de pauvreté exprimé en PIB par habitant, de la vulnérabilité éducative exprimée par le nombre d'enfants non scolarisés au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire, et de la fragilité. Il faudra certainement ajuster les variables de la formule pour tenir compte de l'actualisation des données et des buts et objectifs du plan stratégique PME 2025, mais il est possible de prendre **dès à présent la décision de se baser sur une formule fondée sur les besoins pour l'établissement d'une allocation indicative équitable.**

2.5 Si cette décision est prise, les conséquences en seront les suivantes : arrêt de l'étude du recours à une allocation concurrentielle axée sur la demande pour les financements de base pour la mise en œuvre et maintien des primes à la performance par le biais de mesures incitatives et du financement basé sur les résultats (au lieu de noyer les éléments de performance dans une formule comme cela se faisait avant 2014).

2.6 Si cette décision est approuvée, le Secrétariat concentrera ses efforts sur la formule elle-même et les variables à y inclure, ainsi que sur les éléments connexes tels que les éventuelles modifications à apporter aux planchers et aux plafonds de financement. Il faudra également s'interroger sur la manière de gérer les importantes réductions des volumes d'allocation d'un cycle de financement sur l'autre qu'ont expérimentées les pays ayant fait des progrès : les PDP ont en effet indiqué qu'ils avaient le sentiment d'être pénalisés pour avoir été efficaces. Différentes options d'éligibilité et d'allocation seront également envisagées pour les autres mécanismes financiers qui font partie du cadre global de financement selon le plan stratégique PME 2025.

Annexe 3 - Renforcement de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises

3.1 Le but du plan stratégique PME 2025 souligne l'importance de la résilience des systèmes éducatifs, les financements du PME venant principalement appuyer les efforts de renforcement et de transformation des systèmes éducatifs. Le financement accéléré constitue néanmoins un axe important. S'agissant du cycle actuel de financement, le PME est en voie d'allouer, au titre de son fonds, plus de 750 millions de dollars (dont plus de 500 millions en lien avec la pandémie de COVID) selon des modalités de financement accéléré. Des efforts considérables seront encore nécessaires pour déterminer comment le PME peut favoriser une meilleure résilience des systèmes éducatifs qu'il soutient et les aider à se préparer et à riposter aux crises, puis à se relever de leurs effets. Il est néanmoins important de cerner dès à présent le rôle que peut jouer le PME à ce niveau et de s'accorder sur le principe que le PME continuera à disposer d'une certaine souplesse pour déployer rapidement des fonds quand le besoin s'en fait sentir. Sur cette base, différentes options détaillées pourront être élaborées et étudiées dans les semaines et les mois à venir.

Favoriser la résilience

3.2 Chaque année, dans le monde, près de 40 millions d'enfants voient leur éducation interrompue par des catastrophes naturelles ou des épidémies provoquées par des phénomènes climatiques extrêmes[2]. Parmi les pays partenaires du PME, 65 pays sont concernés par des déplacements de population pour cause de catastrophe qui ont touché 3,8 millions de personnes en 2018. Cette année, à cause de la pandémie de COVID-19, le nombre des élèves dont l'éducation a été interrompue a atteint l'incroyable chiffre de 1,6 milliard[3]. Les risques d'urgences climatiques ou de santé publique sont très réels, y compris pour les pays partenaires du PME, dont certains pourraient être fortement touchés par les changements climatiques.

3.3 La préparation aux urgences n'est pas seulement efficace en termes de coûts, elle permet aussi de sauver des vies et de limiter les pertes d'apprentissage. Au vu de la multiplicité et de la fréquence des crises qui frappent les pays partenaires du PME, celui-ci se doit de veiller à ce que les efforts de préparation et de riposte aux crises et aux changements de situation fassent partie intégrante du soutien apporté aux activités de diagnostic, de planification sectorielle et de mise en œuvre, et à ce que le modèle opérationnel soit suffisamment souple pour s'adapter aux changements de situation. La question de la méthode à adopter pour renforcer au mieux la résilience des systèmes éducatifs (c'est-à-dire se préparer à la survenance de changements et les gérer sans sacrifier les perspectives à long terme[4]) est donc une question essentielle, qu'il s'agisse de changements climatiques, de conflits ou de risques sanitaires. Le PME et ses partenaires ne doivent pas se contenter d'atténuer l'impact des crises sur les services d'éducation, ils doivent aussi saisir toutes les occasions pour améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs après la crise, afin de dispenser de meilleurs services d'éducation, mieux adaptés et plus inclusifs. Par conséquent, les questions à se

[2] SAFE SCHOOLS: THE HIDDEN CRISIS - A framework for action to deliver Safe, Non-violent, Inclusive and Effective Learning Environments, Theirworld, 2018

[3] https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_covid-19_and_education_august_2020.pdf

[4] https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/186874/defining-disaster-resilience-approach-paper.pdf

poser en relation avec le prochain plan stratégique du PME ne portent pas tant sur le bien-fondé d'un investissement dans la résilience que sur la méthode à adopter pour soutenir aux mieux les efforts des pays dans ce domaine. C'est donc sur ce dernier point que se concentreront nos prochains travaux. La consultation des PDP a mis en lumière l'importance de l'accès au financement accéléré, qui peut servir, par exemple, à renforcer la résilience face aux répercussions de la COVID. Les PDP soulignent les perturbations et les frais de transaction associés à la restructuration des financements existants. En plus de veiller à maintenir une certaine souplesse du modèle pour permettre une réponse rapide par le biais du financement accéléré, il pourrait être intéressant de repérer des capacités stratégiques d'organisations spécialisées dans le financement des efforts de résilience ou de gestion des risques de catastrophe.

Aider les gouvernements et les partenaires à faire face à une crise

3.4 Comme nous venons d'en faire l'expérience avec la COVID-19, certains événements sont susceptibles de provoquer des crises dans tous les pays, y compris les plus stables. Par le maintien de son engagement en situation de crise, le PME est en mesure de préserver les gains de développement, de protéger les systèmes éducatifs et de soutenir les efforts de résilience et de relèvement, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables, notamment les filles, qui sont particulièrement exposées aux risques de pertes d'opportunités d'apprentissage et d'instruction. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le PME a aidé les gouvernements et partenaires à réagir en promouvant l'harmonisation et la coordination à l'appui des plans de riposte nationaux et en finançant les efforts d'atténuation et de relèvement. Par le biais d'un financement plurinational, le PME a appuyé la planification de la riposte à la COVID de 87 pays à un stade précoce de la pandémie. Dès la fin juillet 2020, 51 financements nationaux avaient été approuvés pour un total dépassant 422 millions de dollars et sur cette somme 384 millions de dollars avaient déjà été versés aux agents partenaires au titre du financement accéléré.

3.5 Avant même la crise de la COVID-19, la modalité du financement accéléré avait déjà fait ses preuves. En effet, dans différents cas, des pays partenaires ont choisi d'utiliser leur allocation de base pour répondre à des besoins liés à une crise (crise politique, conflit, catastrophe ou afflux de réfugiés venant de pays voisins). Il est crucial de continuer à proposer aux pays un accès rapide à une partie de leur allocation nationale pour répondre à des besoins urgents s'ils le souhaitent. Compte tenu des conséquences à long terme qu'ont les pertes de bénéfices éducatifs à court terme et des répercussions en cascade des crises sur les pays voisins (notamment dues aux réfugiés), aider les pays à gérer les crises rapidement est dans l'intérêt de chacun. La modalité de financement accéléré mise en place par le PME garantit la consultation systématique du Groupe local des partenaires de l'éducation et du Cluster éducation, le cas échéant. De plus, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs (L'éducation ne peut pas attendre, UNICEF, HCR, Save the Children et autres ONGI) pour veiller à une complémentarité optimale et éviter les doublons. En particulier, les liens avec L'éducation ne peut pas attendre (ECW) se sont resserrés au cours des derniers mois dans le cadre d'une solide coopération et d'un partage d'informations autour de la riposte à la pandémie de COVID. Dans ce contexte, l'optimisation des synergies sera une priorité. Au cours de la prochaine étape, il conviendra aussi de se pencher sur les expériences de financement accéléré du PME, en particulier sur la question de l'efficacité des fonds prélevés sur l'allocation par pays, des fonds décaissés sous forme de complément ainsi que du mécanisme autonome mis en place pour la COVID.

Favoriser l'inclusion dans les systèmes nationaux des enfants déplacés de force

3.6 Conformément au Pacte mondial pour les réfugiés, le PME encourage les pays à intégrer les enfants et les jeunes réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, par le biais d'une assistance financière, technique et stratégique à l'appui d'un investissement dans des solutions durables. Parmi les pays éligibles à l'aide du PME, 40 pays accueillent 12,1 millions de réfugiés[5], dont 4 millions d'enfants. Le PME s'est engagé à fournir de l'aide aux pays pour élaborer et exécuter des plans sectoriels nationaux qui intègrent les réfugiés et pour assurer un financement plus important et de meilleure qualité permettant d'étendre l'offre d'instruction de qualité proposée aux réfugiés. Le PME travaille déjà avec le HCR, ECW et la Banque mondiale à améliorer les efforts de collaboration, de coordination et de financement des actions mondiales dans ce domaine.

3.7 Il est également nécessaire que le PME continue à soutenir l'intégration des enfants déplacés dans leur propre pays, lesquels représentent plus de la moitié des enfants déplacés de force. Le nombre des personnes déplacées dans leur propre pays atteint 22,8 millions dans 38 des pays partenaires du PME, dont au moins 10 millions d'enfants. Ces migrations internes risquent en outre d'augmenter en raison des changements climatiques qui pourraient obliger quelque 140 millions de personnes à se déplacer dans leur propre pays d'ici à 2050[6].

3.8 Il est important de déclarer clairement dès à présent que le PME continuera à soutenir l'intégration des populations déplacées dans les systèmes nationaux. Il faudra donc orienter la réflexion sur la meilleure méthode à retenir pour apporter ce soutien, ce qui pourrait impliquer la mise en place de mesures d'incitation dans le cadre du modèle opérationnel ou d'un complément thématique.

[5] Sur les 89 pays éligibles aux financements du PME, 40 pays accueillent chacun plus de 5 000 réfugiés.
[6] https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/19/climate-change-could-force-over-140-million-to-migrate-within-countries-by-2050-world-bank-report

Annexe 4 - Promotion de financements supplémentaires à l'appui des priorités nationales et de la transformation

4.1 Le Plaidoyer du PME en faveur de l'investissement devra à la fois spécifier la cible générale visée par les ressources que nous cherchons à lever pour abonder le Fonds du PME, et un montant relatif aux fonds que nous souhaitons débloquer sous la forme de financements supplémentaires directement liés à nos mécanismes de financement. Dans le Plaidoyer en faveur de l'investissement 2018-2020, cet objectif de déblocage de financements supplémentaires était fixé à 900 millions de dollars, sur la base de 300 millions en allocations au titre du Fonds à effet multiplicateur. Cet objectif est en bonne voie d'être atteint, malgré un niveau de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur plus faible qu'attendu (plus proche du quart que du tiers).

4.2 Pour finaliser le Plaidoyer en faveur de l'investissement, il faudra trouver un accord sur le volume global des ressources que nous souhaitons débloquer. Le Secrétariat propose de fixer un objectif ambitieux, en augmentant la proportion des financements du PME prélevés sur le Fonds à effet multiplicateur, lesquels pourraient passer d'un niveau initial d'environ 10 % de l'enveloppe globale en 2018-2020 à **20 %** sur la période 2021-2025 et, dans le même temps, de rehausser l'objectif de levée de fonds supplémentaires pour cette campagne financière en passant des millions aux milliards.

4.3 S'agissant de la proposition d'augmenter la proportion globale de fonds disponibles, le Secrétariat suggère aussi de **donner aux pays à faible revenu la possibilité de bénéficier du Fonds à effet multiplicateur,** compte tenu des nombreuses demandes émanant de ces pays et des opportunités offertes par ce fonds pour l'alignement des ressources des partenaires sur les priorités nationales.

4.4 Les mécanismes et les méthodes de type Fonds à effet multiplicateur s'inscrivent parfaitement dans la logique de l'objectif *Coordonner les actions et les financements pour des changements en profondeur,* en favorisant la mobilisation de fonds plus importants et de meilleure qualité en faveur de l'éducation. De fait, cet instrument a pris de l'envergure en un laps de temps relativement court. La totalité des 250 millions de dollars actuellement disponibles pour des financements au titre du Fonds à effet multiplicateur devrait être absorbée par au moins 25 pays éligibles d'ici à décembre 2020, ce qui implique un niveau de cofinancement dépassant l'objectif des 900 millions de dollars fixé dans le Plaidoyer en faveur de l'investissement 2018-2020.

4.5 Il est aussi important de noter que le Fonds à effet multiplicateur est en conformité totale avec le modèle opérationnel et fonctionne selon les mêmes processus que les financements de base pour la mise en œuvre avec lesquels il est souvent combiné en un programme unique lorsque le pays concerné est éligible aux deux types de financement. La particularité du Fonds à effet multiplicateur réside dans le fait que le déblocage du financement est subordonné à la mobilisation d'un cofinancement extérieur (sous forme de don ou de prêt, quelle qu'en soit la source) à hauteur de 3 dollars minimum pour chaque dollar provenant du fonds du PME. Ainsi, au fur et à mesure que le modèle opérationnel évoluera à l'appui de changements en profondeur, le Fonds à effet multiplicateur fera de même.

Demande

4.6 Au vu du niveau actuel de la demande d'allocations approuvée et prévue au titre du fonds à effet multiplicateur, tous les fonds disponibles seront alloués d'ici la fin du troisième trimestre de l'année (civile) 2020. Un relèvement du niveau des ressources disponibles pour cet instrument sur la période 2021-2025 donnera au PME les moyens de répondre à la demande non satisfaite émanant des pays actuellement éligibles et permettra une augmentation de la demande de pays à faible revenu qui ne sont pas éligibles pour le moment, mais ont manifesté leur intérêt pour cet instrument et la mobilisation de cofinancements en faveur de l'éducation. S'agissant de la demande, un certain nombre d'éléments sont à prendre en ligne de compte.

4.7 D'abord, plusieurs pays ont entamé un processus de manifestation d'intérêt ou sont en négociation avec des partenaires pour mobiliser un financement supplémentaire qui leur donnerait accès au Fonds à effet multiplicateur (Viet Nam, Côte d'Ivoire, Cambodge, Maroc, Indonésie, Moldova et Tunisie). Néanmoins, les ressources existantes du Fonds à effet multiplicateur étant presque épuisées, une décision rapide du Conseil sur l'augmentation de ce fonds permettrait aux pays qui sont déjà éligibles de poursuivre le processus d'accès. Pour éviter tout autre effet négatif en termes de report, il est demandé au Conseil de donner à ces pays la possibilité de présenter une manifestation d'intérêt pour le Fonds à effet multiplicateur. Sous réserve de l'approbation du Comité des financements et performances selon le processus normal d'examen, ces pays pourront alors recevoir une allocation maximale par pays et élaborer en 2021 une proposition complète qui sera financée sur les ressources 2021-2025. Cette décision permettra de maintenir un flux régulier de requêtes de financement en 2021, les pays ayant la possibilité de choisir entre l'application des prérequis du modèle de financement existant ou les conditions du nouveau modèle opérationnel dès que les modalités correspondantes auront été approuvées.

4.8 L'augmentation des ressources disponibles au titre du Fonds à effet multiplicateur permettra au PME de répondre à la demande des pays partenaires qui ne sont pas éligibles pour le moment. C'est notamment le cas de 18 pays à faible revenu qui, à l'instar de la Sierra Leone, ont manifesté leur intérêt pour un accès à ce fonds dans le cadre d'un programme de financement basé sur les résultats, mais qui n'y sont pas éligibles pour le moment. Cela évitera, en outre, que les variations de classement économique ne fassent obstacle à l'accès au financement. Le Soudan vient, par exemple, de repasser du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à celui de pays à faible revenu, et l'impact économique de la pandémie de COVID risque d'aggraver encore ces fluctuations.

4.9 Enfin, cela permettra aussi au PME de répondre à la demande émanant de certains pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) qui ne sont pas éligibles aux financements de base pour la mise en œuvre. Ces pays affichent certes un niveau relativement élevé du revenu par habitant, mais rencontrent néanmoins d'importantes difficultés dans le domaine de l'éducation, qui risquent encore de s'accentuer en raison de la COVID. Le financement au titre du Fonds à effet multiplicateur est le seul financement pour la mise en œuvre qui leur soit ouvert. Douze pays jugés éligibles au Fonds à effet multiplicateur en juin 2018 n'étaient pas membres du PME à l'époque. Compte tenu de la pénurie de personnel, le processus de leur adhésion a été plus lent qu'espéré. Grâce aux nouvelles embauches effectuées dès la mi-2019, le nombre des responsables-pays chargés de ce groupe de pays a augmenté au sein du Secrétariat. On constate aujourd'hui les effets positifs de cette démarche pour certaines des négociations en cours pour le fonds à effet multiplicateur, mais aussi pour les processus d'adhésion au Partenariat de pays comme Les Philippines, pays qui vient de

voir approuver son financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, première étape vers une éventuelle allocation au titre du fonds à effet multiplicateur. De même, l'Arménie vient juste de présenter une demande officielle d'adhésion au partenariat.

Performances

4.10 Le Fonds à effet multiplicateur a fait l'objet de deux évaluations. La plus récente, l'évaluation sommative indépendante (ESI), portait sur six pays. Elle a constaté que dans trois cas, l'instrument a eu des effets positifs sur « la rapidité et le montant des contributions financières d'autres partenaires du développement » et que dans les autres cas, il a accéléré la disponibilité d'un cofinancement en faveur de l'éducation. Il convient de noter qu'en juin 2018 le Conseil d'administration du PME a adopté des critères plus stricts d'évaluation de la complémentarité, dans le cadre de la décision d'extension du financement au titre du Fonds à effet multiplicateur. Quatre des six pays de l'échantillon soumis à l'évaluation ont accédé à leur allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur avant que ces nouveaux critères ne soient mis en place.

4.11 En plus de la complémentarité du financement, d'autres effets positifs ont été constatés par l'ESI, comme la promotion de modalités harmonisées et de la viabilité de la dette. En particulier, alors que le dialogue sectoriel n'est pas un objectif spécifique de cet instrument, le rapport note que ce type de financement a « du potentiel en la matière puisqu'il requiert un cofinancement versé selon la même modalité que le financement du PME dans un programme unique faisant intervenir un seul agent partenaire ou par le biais d'un mécanisme de financement commun, tel qu'un fonds commun ».

4.12 Les conclusions de l'ESI confortent celles d'une évaluation antérieure présentée au Comité des finances et du risque en 2018 sur la base de données concernant sept pays. Cette évaluation antérieure avait déjà confirmé que « la méthode de détermination de la complémentarité et de la viabilité de la dette [était] alignée sur un développement plus large des pratiques financières » et que la méthode utilisée par le PME pour évaluer la complémentarité du cofinancement était comparable à celles adoptées par un échantillon d'institutions ou de fonds comparables.

Prochaines étapes

4.13 Il existe de nombreuses possibilités de réduction du coût des transactions, d'amélioration de l'efficacité future du déploiement du fonds à effet multiplicateur, ainsi qu'un large éventail d'innovations qui pourraient servir au déblocage de financements supplémentaires (voir l'annexe 5 sur les financements innovants). C'est une piste que le Secrétariat se propose d'étudier dans les mois à venir. Il serait cependant extrêmement utile tant pour la formulation de l'offre du PME dans le Plaidoyer en faveur de l'investissement que pour la poursuite de la mise en œuvre du mécanisme de disposer d'éléments clairs sur le niveau des ressources disponibles, l'éligibilité et le statut des pays concernés.

Annexe 5 - Financement innovant

5.1 Le Conseil a distingué l'objectif visant à « Coordonner les actions et les financements pour des changements en profondeur » comme un objectif crucial de la stratégie du PME pour 2021-2025 au niveau des pays. L'élargissement de l'accès au Fonds à effet multiplicateur devrait contribuer à augmenter considérablement le cofinancement en faveur de l'éducation (voir l'annexe 4). Le Secrétariat a relevé un petit nombre d'autres méthodes prometteuses dont l'emploi pourrait être envisagé pour développer encore davantage la mobilisation des ressources en faveur de l'éducation, par le biais du Fonds du PME ou sous la forme de cofinancements à l'appui de priorités nationales. Ces possibilités ne sont pas génériques mais se déclinent plutôt en fonction des pays, comme l'explique la présente annexe. Il est demandé au Conseil de déterminer si le Secrétariat doit poursuivre son analyse technique de certains de ces instruments ou de leur ensemble en vue d'une prise de décision en décembre 2020 sur leur éventuelle intégration dans l'approche globale du PME selon le Plan stratégique PME 2025.

5.2 D'autres idées innovantes (prêts étudiants, cotisations de solidarité, etc.) ont été envisagées en 2016/2017 dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur le financement stratégique pour l'élaboration de l'actuel cadre de mobilisation et d'allocation des financements. Les raisons qui ont conduit à y renoncer à l'époque sont toujours valables aujourd'hui[7].

Remise de dette pour l'éducation

5.3 Les échanges de créances constituent un outil de mobilisation des ressources par lequel les bailleurs effacent les prêts consentis aux pays en développement si ces pays (ou des tiers) compensent les prêts à hauteur d'une fraction de la valeur des paiements restant dus, ce qui se fait généralement en transférant le rachat à une organisation internationale de développement comme le PME. Étant donné que, sans l'effacement de la dette, les fonds auraient été versés au créditeur, une part de la dette effacée est enregistrée sous la forme d'une contribution du créditeur au PME. Il s'agit d'un transfert de ressources et non d'un transfert de dette. L'intermédiaire (PME) perçoit un transfert de fonds du pays débiteur. Ces fonds sont réinvestis dans le secteur éducatif du pays concerné par le biais d'un financement au titre du Fonds du PME et enregistrés sous la forme d'une contribution du créditeur.

5.4 Les échanges de créances constituent un outil de levée de fonds permettant de répondre aux besoins différenciés des partenaires. Certains bailleurs sont à même de mobiliser des ressources par le biais d'un effacement de dette alors qu'ils ne seraient pas en mesure d'augmenter leurs contributions au fonds de base du PME. En outre, trois quarts des cofinancements mobilisés par le canal du Fonds à effet multiplicateur du PME proviennent de banques régionales ou multilatérales de développement. Les pays qui connaissent des contraintes budgétaires, en particulier ceux qui sont en situation de surendettement, ne peuvent pas toujours profiter équitablement de cette forme de cofinancement. L'usage de l'échange de créances et d'instruments connexes aiderait ces pays à mobiliser des ressources extérieures.

5.5 Différents secteurs ont déjà fait l'expérience des échanges de créances et d'autres transactions du même genre. En 2006, un accord entre la France et le Cameroun a permis de débloquer au bénéfice du plan sectoriel de l'éducation camerounais 60 millions d'euros de remboursement de dette ; un accord de conversion de prêt à hauteur de 6,29 milliards de yens, conclu entre le Japon et

[7] Évaluation Dalberg du cadre d'octroi de financement et d'apport de ressources du PME, décembre 2016 - Annexe D

le Pakistan (les fonds de « rachat » du prêt étant fournis par la fondation Gates) a permis la réalisation des objectifs d'éradication de la poliomyélite ; dans le domaine de la nutrition, en 2017, une opération d'échange de créances, par laquelle la Russie a effacé la dette du Mozambique, a permis le déblocage de 40 millions de dollars investis par le canal du Programme alimentaire mondial. L'initiative « Debt 2 Health » du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a permis la levée de 127 millions de dollars depuis 2007. Dans ce cadre, l'Espagne a très récemment accepté d'annuler des créances à hauteur de 36 millions d'euros à l'encontre du Cameroun, de la République démocratique du Congo et de l'Éthiopie. De ce fait, ces pays vont pouvoir investir un total de 15,5 millions par le biais du Fonds mondial, cette somme étant enregistrée sous la forme de contributions de la part de l'Espagne. Ils recevront en retour des financements du Fonds mondial, l'Espagne ayant ainsi l'assurance que les fonds seront effectivement investis dans des programmes sanitaires de qualité.

5.6 Il n'est pas envisagé que le PME s'engage dans un grand nombre d'échanges de créances : trois ou quatre transactions sur cinq ans constitueraient une très bonne base. Pour ce faire, il faudrait que la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde offre plus de souplesse en matière de ciblage. Ce type d'instrument pourrait cependant être très utile pour aider un petit cercle de pays à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation, notamment auprès de nouveaux bailleurs. Les échanges de créances pourraient aussi contribuer au développement du Fonds à effet multiplicateur, en proposant de plus grandes incitations.

Renforcement du pouvoir fédérateur

5.3 L'un des principaux atouts du PME est son pouvoir fédérateur qui lui permet de mobilier l'appui financier et stratégique de divers acteurs en faveur d'un plan sectoriel de l'éducation. À titre d'exemple de mobilisation financière des acteurs concernés, le Secrétariat pourrait organiser une manifestation ou une campagne dans un pays particulier ou sur un thème particulier en utilisant son expérience en matière de mobilisation de ressources. Il existe d'excellentes possibilités d'attirer de nouveaux bailleurs de fonds.

5.4 L'objectif central de la manifestation ou de la campagne serait d'accroître et d'améliorer l'appui mobilisé en faveur d'une intervention ou d'un changement d'orientation dans le secteur de l'éducation en ciblant les hauts responsables de divers organismes de financement autres que les membres du GLPE, notamment les entreprises et organisations philanthropiques locales et internationales. Cette activité pourrait également compléter l'approche proposée dans le modèle opérationnel pour mettre en place un cadre de partenariat au niveau des pays.

5.5 Ce type d'approche s'appuie sur les analyses détaillées effectuées (et passées en revue par les Comités et le Conseil) pour mettre au point le modèle de plaidoyer pour l'investissement dans le secteur de l'éducation (ESIC). L'ESIC est un « argumentaire de vente » qui utilise le plan sectoriel de l'éducation (PSE) ou un document de diagnostic / planification similaire pour mettre en lumière une question prioritaire passée sous silence ou insuffisamment financée et défendre cette cause. L'ESIC a été élaboré sur la base d'une analyse de « l'offre », à savoir les différents bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels, afin de déterminer les moyens de modifier leurs décisions d'investissement. Une version pilote de l'ESIC est actuellement testée, avec de premiers résultats très prometteurs.

5.6 Pour garantir une valeur ajoutée, il est essentiel que le gouvernement demande que l'on organise une activité de mobilisation pour compléter les discussions au niveau du GLPE, par exemple auprès de nouveaux donateurs potentiels, notamment ceux qui n'interviennent pas

actuellement dans le pays, ou du moins dans son secteur de l'éducation. Comme dans le cas des échanges de créances, il ne sera sans doute matériellement pas possible, ou le Secrétariat n'aura pas suffisamment de ressources, pour financer de telles activités dans chaque pays, mais cela pourrait être un outil précieux dans certains pays - par exemple les pays déterminés à mettre en œuvre un ambitieux programme de transformation.

Fonds de contrepartie

5.7 La grande majorité des financements du PME proviennent de donateurs souverains. Bien que des acteurs non souverains aient contribué au Fonds du PME et jouent un rôle important à d'autres égards, le montant total des contributions de ces entités au Fonds du PME est relativement faible par rapport aux autres grands fonds mondiaux.

5.8 Pour inciter davantage les donateurs non souverains à faire des contributions, nous pourrions envisager de créer un système de contrepartie dans lequel le Fonds du PME ajoute un dollar (provenant du fonds à effet multiplicateurs par exemple) à chaque dollar versé par un donateur non souverain (entreprises et fondations privées). Ces deux dollars pourraient aller à un pays et/ou un domaine d'intervention particulier.

5.9 Pour éviter tout effet de distorsion sur les allocations, les fonds de contrepartie pourraient être plafonnés, par exemple à 100 millions de dollars au total, avec un montant maximum par pays. Le fait de combiner une incitation concrète avec la possibilité de cibler les financements dans les pays ou les domaines où ce n'est pas possible avec les contributions existantes et les mesures de sauvegarde en vigueur permettrait au Secrétariat de collaborer plus étroitement avec des acteurs non souverains, au niveau mondial ou national. De nombreux pays partenaires ont noué des relations avec cette catégorie d'acteurs, mais ils ont également laissé entrevoir au PME la possibilité d'aider à négocier des accords pour attirer ces acteurs.

Coup de pouce initial au cofinancement

5.10 Le niveau relativement faible des investissements internationaux dans l'éducation témoigne d'une préférence de longue date pour d'autres secteurs tels que les infrastructures[8]. Les prêts concessionnels à taux réduit en faveur de l'éducation accordés par les banques de développement multilatérales et régionales inciteront les clients à mettre leurs ressources obtenues à des conditions de faveur ou aux taux du marché au service de l'éducation. Selon l'évaluation sommative indépendante, le coût de transaction relativement élevé d'une approche par pays pourrait être un obstacle à la mobilisation de cofinancements.

5.15 Pour accroître la demande de ressources concessionnelles, le PME pourrait donner un « coupe de pouce initial » au cofinancement en utilisant le Fonds à effet multiplicateur. Il accorderait une subvention fixe à un partenaire cherchant à déployer des prêts concessionnels. Ce partenaire fournirait alors des ressources à coût réduit aux pays admissibles (en d'autres termes, avec un *élément de libéralité* plus important) et serait l'agent partenaire pour les programmes ainsi financés. Le capital du PME servirait à créer une réserve de produits axés sur l'éducation. Pour garantir que les maigres ressources provenant des financements du PME sont utilisées efficacement, les parties

[8] Par exemple, selon un sondage récent auprès des clients et des directeurs-pays de la Banque mondiale, la principale raison pour laquelle les pays hésitent à investir dans des prêts concessionnels ou aux taux du marché en faveur de l'éducation est la concurrence d'autres secteurs « où les flux financiers sont plus clairs ».

devront décider ensemble d'accorder des prêts en faveur de l'éducation supérieurs aux niveaux de référence passés, de sorte que les ressources du PME subventionneront la mobilisation de ressources *supplémentaires (*des prêts qui n'auraient sans doute pas été accordés sans la subvention), avec de bonnes chances de voir adopter notre nouveau modèle opérationnel axé sur la transformation.

5.16 Ce type de financement mixte permettrait d'accroître les ressources mobilisées en faveur de l'éducation en tirant parti des financements du PME et du bilan du partenaire. Cela faciliterait la mise en œuvre dans les pays admissibles de programmes de plus grande portée que si ces ressources étaient utilisées sans financement mixte.

Obligations à impact social / sur le développement

5.17 Les obligations à impact sur le développement (DIB) sont une sorte de contrat de paiement sur résultats[9]. Une DIB fait intervenir trois acteurs : un investisseur, un bailleur de fonds sur résultats et un agent d'exécution. Contrairement à l'aide traditionnelle basée sur les résultats, les coûts fixes de l'agent d'exécution sont payés avant l'intervention. Si l'intervention atteint les objectifs fixés à l'avance, l'investisseur est remboursé par un bailleur de fonds sur résultats.

5.18 Durant la période 2018-2020, plusieurs pays se sont déclarés intéressés par les financements du PME pour financer l'émission d'obligations à impact sur le développement. Par exemple, l'Ouzbékistan a cherché à utiliser des financements du PME pour une émission de DIB visant à améliorer le développement de la petite enfance ; la Sierra Leone a cherché à financer une émission de DIB pour atteindre d'ambitieux objectifs d'apprentissage.

5.19 En permettant de lever des fonds de roulement auprès de différentes sources traditionnelles et non traditionnelles, les DIB peuvent attirer de nouvelles ressources pour favoriser des changements en profondeur. Étant donné que les bailleurs de fonds ne payent que si des résultats sont obtenus, les DIB réduisent le risque de payer pour des résultats qui ne se matérialisent pas. Par exemple, la DIB « Éduquer les filles » au Rajasthan est un contrat qui vise à améliorer la scolarisation des filles et leurs résultats aux examens. L'Optimus Foundation a fourni le financement initial et la Children's Investment Fund Foundation s'est engagée à rembourser l'investissement uniquement si les ambitieux objectifs visés étaient atteints ou dépassés.

5.20 Il y a deux points d'entrée pour aider les partenaires à utiliser ce type de financement basé sur les résultats. D'une part, le PME peut subordonner les financements aux résultats obtenus grâce aux obligations à impact, par exemple en utilisant ses financements basés sur les résultats (tranche variable) comme moyen de financement des résultats obtenus grâce aux obligations à impact. D'autre part, le PME pourrait rechercher des synergies dans le cadre de partenariats stratégiques avec des organisations pertinentes, telles que l'Education Outcomes Fund (EOF). Ce Fonds a été créé par la Commission pour l'éducation afin de collaborer avec les gouvernements pour apporter des compétences techniques et mobiliser des fonds pour les obligations à impact dans le secteur de l'éducation. Dans certains cas, lorsque les partenaires cherchent à mobiliser des financements non traditionnels pour obtenir les résultats ambitieux visés par leur PSE, il serait éventuellement possible de collaborer avec l'EOF et d'autres organisations analogues (avec ou sans financement de contrepartie du PME) pour l'émission d'une DIB. La formation d'un partenariat stratégique aiderait à assurer l'alignement des financements du PME, à réduire les coûts de transaction des partenaires, à rationaliser les opérations conjointes et à assurer la transparence et l'appropriation par les pays.

[9] Une obligation à impact social (SIB) est simplement une DIB dont l'émetteur est le secteur public, par exemple une administration locale ou l'État.

5.21 Le recours aux financements du PME par le biais des obligations à impact nécessitera des travaux techniques pour atténuer les risques. Les financements doivent être suffisamment souples pour s'adapter au contexte national. (Par exemple, il faudra peut-être modifier les résultats visés si les conditions sous-jacentes évoluent, comme après une catastrophe naturelle). En outre, il importe de définir des dispositions contractuelles acceptables pour garantir que les fonds seront utilisés conformément aux politiques régissant le PME, notamment sa stratégie de collaboration avec le secteur privé.

Prochaines étapes

5.22 Ces approches ne peuvent être concrétisées qu'après mûre réflexion sur les questions suivantes : l'instrument est-il bien aligné avec les processus et les impératifs du plan stratégique PME 2025 ; dans quelle mesure le PME souhaite-t-il adapter son approche au contexte de chaque pays au lieu de déployer ses interventions dans un grand nombre de pays (par exemple, l'échange de créances peut être une option intéressante, mais seulement dans une poignée de pays) ; et quels sont les coûts et implications de chaque approche.

5.23 Avant d'aller plus loin, il importe notamment d'analyser la valeur ajoutée de ces approches, leur alignement sur le modèle opérationnel du PME, les enseignements tirés par des organisations analogues, ainsi que les ressources nécessaires et les risques en jeu.

ANNEXE 6 – Accélération de l'intégration de la notion de genre dans le Plan stratégique PME 2025

5.1 L'égalité des genres est l'une des grandes priorités du PME. Il s'agit notamment de ne pas se limiter à de simples indicateurs tels que la parité dans l'accès ou l'apprentissage. Aux termes de la Politique sur l'égalité entre les sexes et stratégie 2016-2020, « L'égalité entre les sexes… englobe le concept plus étroit d'équité entre les sexes, [mais] … s'entend aussi de l'engagement nécessaire pour transformer la société et faire de l'égalité des droits et des pouvoirs une réalité dans le cadre des programmes de promotion des droits de la personne ». Les filles sont particulièrement marginalisées par rapport aux garçons dans de nombreux systèmes éducatifs. C'est pourquoi le Conseil a conclu qu'il était essentiel pour les pays d'« intégrer la notion de genre dans la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact systémique ».

5.2 Les pays partenaires affichent des progrès, certes lents ou insuffisants, sur certains aspects de la parité dans l'accès à l'éducation. Les filles sont défavorisées en moyenne sur tous les indicateurs mesurant les résultats scolaires des filles et des garçons, et les écarts entre les genres se resserrent lentement, si tant est qu'ils se resserrent.

5.3 Compte tenu des progrès accomplis et des enseignements tirés, la prochaine stratégie du PME doit répondre aux questions suivantes : 1) que peut-on faire de plus pour accélérer les progrès et produire plus rapidement un impact sur les acquis scolaires des filles dans les pays partenaires ? ; 2) que peut-on faire différemment pour améliorer l'égalité des genres (en tant que résultat) ?

5.4 On pourrait explorer deux approches complémentaires pour favoriser des changements en profondeur dans la stratégie 2021-2025 du PME. Premièrement, les questions de genre devraient être pleinement intégrées dans le modèle opérationnel, notamment en renouvelant l'attention portée à ces questions dans la planification, en utilisant des données concrètes pour mieux mesurer et améliorer les acquis scolaires des filles, et en forgeant des partenariats appropriés pour les travaux de plaidoyer et d'analyse. Deuxièmement, ces efforts pourraient être accompagnés de financements supplémentaires à fort impact alignés sur les financements du PME pour la mise en œuvre. Ces nouveaux financements seraient axés sur les pays dans lesquels l'écart entre garçons et filles est le plus grand. Ils permettraient d'accroître les ressources du PME expressément destinées à réduire les disparités entre les sexes en procédant aux réformes ambitieuses et aux investissements essentiels dans les domaines où ils sont le plus nécessaires.

5.5 Cet appui arrive à point nommé. Les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école pendant une récession ou en cas de baisse de revenu des ménage, et de ne pas y retourner après la crise. Il est donc essentiel de fournir une aide financière et technique pour aider à reconstruire des systèmes éducatifs plus favorables aux filles après l'épidémie de Covid, surtout dans les pays qui risquent de connaître une crise sanitaire ou budgétaire prolongée.

Intégration de la notion de genre dans le modèle opérationnel du PME

5.6 En pratique, l'intégration de l'égalité des genres dans le modèle opérationnel consiste à inclure systématiquement dans tous les instruments et processus du PME l'appui nécessaire pour recenser et supprimer les obstacles liés au genre auxquels sont confrontés les filles et les garçons. Cet appui porterait sur toute la durée du cycle d'élaboration des politiques et comprendrait les éléments suivants : diagnostic axé sur le genre pour identifier les obstacles systémiques à l'égalité des genres

dans tous les contextes, planification et élaboration de politiques tenant compte des questions de genre, incitations liées aux financements alloués aux réformes visant à éliminer les obstacles à l'égalité femmes-hommes, financement basé sur les résultats pour mettre en œuvre des programmes qui favorisent l'égalité des genres, et prise en compte de cette question dans toutes les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

5.7 Pour intégrer pleinement l'égalité des genres, il faudra également coordonner les actions et les financements pour des changements en profondeur. Le PME devra notamment trouver des partenaires techniques et financiers (par le biais des GLPE et des mécanismes de coordination sectorielle) en mesure d'appuyer les activités à mener, par exemple le dialogue entre différents ministères, ou la formation de partenariats techniques avec les réseaux nationaux et le renforcement de la responsabilité sociale au niveau national – en s'appuyant sur le programme L'Éducation à voix haute – avec un appui en faveur de l'échange d'information, du dialogue et de l'utilisation et du renforcement des outils d'évaluation et de suivi conjoints.

5.8 Pour renforcer les capacités, s'adapter et apprendre, afin de mettre en œuvre et d'obtenir des résultats à grande échelle, outre la collecte de données ventilées par sexe, une aide sera fournie pour la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réduction des disparités entre les sexes, et/ou la réalisation d'évaluations au niveau des pays. Des revues sectorielles conjointes seront effectuées pour rendre compte des indicateurs de parité et mesurer les progrès accomplis dans les interventions, en les modifiant si nécessaire. En outre, les partenaires et les ressources seront mobilisés au niveau mondial et national pour produire des résultats durables et des partenariats techniques et financiers seront envisagés avec les partenaires clés pour : a) améliorer les données et suivre conjointement les progrès accomplis dans les pays partenaires du PME ; b) nouer des partenariats avec des organisations et des réseaux afin de mener une action de sensibilisation à des questions essentielles telles que la violence sexiste à l'école, le mariage des enfants, les grossesses précoces, etc.

Mobiliser des ressources pour produire des changements en profondeur

3.9 L'intégration de l'égalité des genres dans le modèle opérationnel du PME – grâce à la mise en œuvre de certaines des mesures susmentionnées – permet de prendre systématiquement en compte la notion de genre dans tous les contextes, notamment lorsque les données sur la parité indiquent que les garçons sont défavorisés. Une autre option serait de réfléchir à la possibilité de fournir des financements supplémentaires du PME aux pays dans lesquels les filles sont les plus en retard sur le plan des acquis scolaires.

3.10 La mise en place d'un mécanisme de financement ciblé, parallèlement aux autres formes d'aide fournies, permettrait de renforcer la capacité du PME de soutenir les interventions générales et ciblées dans l'éducation, qui contribuent toutes à éliminer l'écart entre les sexes[10]. Cela ajouterait de la valeur aux approches existantes : la formule d'allocation fondée sur les besoins retenue afin de déterminer les financements alloués pour la mise en œuvre ne prend pas directement en compte les

[10] L'expérience montre que les interventions générales dans l'éducation qui ne visent pas spécifiquement les filles sont souvent bénéfiques pour tous les élèves, garçons et filles. Les interventions qui visent spécifiquement les filles peuvent aider à réduire ou éliminer l'écart entre filles et garçons en termes d'accès et d'achèvement des études. Selon le contexte et la nature des obstacles à l'éducation des filles, les interventions à caractère général et spécifique ont souvent chacune leur place.

disparités entre les sexes. (Par exemple, sur les dix pays comptant la plus grande proportion de filles non scolarisées à l'âge d'aller à l'école primaire, seulement quatre figuraient parmi les dix premiers pays en termes d'allocation maximale du PME par pays pour les financements de mise en œuvre pendant la période 2018-2020.) Une telle approche serait également utile dans l'architecture globale de l'aide à l'éducation. A l'heure actuelle, aucun autre fonds important ne vise expressément l'éducation des filles.

3.11 Ces financements pourraient appuyer les interventions axées sur la parité dans un groupe de pays qui ont les moyens et la volonté de réaliser des progrès tangibles et mesurables dans des domaines clés mutuellement convenus, tels que l'écart entre les taux de scolarisation, les taux d'abandon scolaire et les niveaux d'instruction des filles et des garçons.

3.12 Ce serait un moyen concret et efficace de s'attaquer aux disparités entre les sexes dans les pays où il n'est plus à démontrer que c'est l'un des principaux obstacles qui empêchent les garçons et les filles d'apprendre dans de bonnes conditions de sécurité. En tirant parti des relations déjà établies par le PME et en intégrant ces ressources supplémentaires dans les instruments de financement existants, cela permettrait d'éviter la fragmentation de l'aide et de maximiser l'alignement de l'aide au développement sur les plans et priorités des pays. Enfin, cela offrirait aux bailleurs de fonds une plateforme multilatérale pour soutenir l'éducation en général et l'égalité des genres dans l'éducation en particulier.

6.13 Une telle approche ne pourra être mise en œuvre qu'après un examen approfondi par le Conseil et les comités compétents. Ce travail de conception sera accompli entre septembre et décembre 2020. Il faudra, entre autres, définir d'un commun accord le montant toal des financements, veiller à ce que l'approche thématique ciblée retenue n'empêche pas d'intégrer pleinement la notion de genre dans notre modèle opérationnel mais aide au contraire à le faire, d'élaborer des mesures de sauvegarde pour garantir que le financement ciblé de l'éducation des filles accroît la contribution globale des bailleurs de fonds au PME, et arrêter au plus haut niveau les détails opérationnels concernant les modalités d'engagement et de décaissement des fonds pour produire des changements en profondeur dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du PME pour mettre en œuvre la stratégie 2021-2025.

ANNEXE 7 – Promotion du financement intérieur par le biais du Plan stratégique PME 2025

Contexte

Le financement intérieur, qui désigne ici les dépenses publiques inscrites au budget national, constitue de loin la source de financement la plus importante pour le développement de l'éducation, puisqu'il représente 59 % des dépenses d'éducation dans les pays à faible revenu et 73 % des dépenses sectorielles dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Mobiliser davantage de ressources de meilleure qualité pour combler le déficit de financement de l'éducation restera le grand défi à relever dans ce secteur durant la prochaine décennie. Comme indiqué dans la Déclaration d'Incheon de 2015, le PME est bien placé, en tant que plateforme multipartite offrant de vastes possibilités de collaboration aux niveaux national et mondial, pour mener les efforts faits pour promouvoir le financement intérieur de l'éducation. C'est d'ailleurs le thème prioritaire retenu par le Conseil du PME pour le plan stratégique 2025.

Le modèle de financement est le moyen le plus direct pour le PME de « faire pencher la balance » en faveur du financement intérieur. Les pays qui sollicitent un ESPIG sont actuellement évalués sur la base de deux critères de financement : 1) consacrer au moins 20 % du budget national à l'éducation, ou se rapprocher de ce chiffre ; 2) dans les cas où l'objectif d'enseignement primaire universel n'a pas été atteint, consacrer 45 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire.

En plus de privilégier le dialogue avec le pays pour le financement intérieur, le PME suit plusieurs axes complémentaires pour influencer les décisions concernant le financement intérieur. Il collabore étroitement avec différentes parties prenantes pour éclairer le dialogue mondial sur les questions de financement de l'éducation, et il a placé l'engagement des PDP à améliorer leur financement intérieur au cœur des campagnes de financement passées. Par ailleurs, la directrice générale du PME s'est activement employée, notamment dans le cadre de missions, à recentrer l'attention des pays sur le financement intérieur. Au cours des dix dernières années, le PME a également appuyé le renforcement des capacités de la société civile en matière de recherche sur la mobilisation des ressources nationales et de sensibilisation à cette question. Les coalitions pour l'éducation ont reçu un appui du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) pour accroître le budget de l'éducation, et le PME poursuit son action de plaidoyer à l'échelle nationale et internationale par le biais du programme l'Éducation à voix haute.

Pour obtenir un engagement constructif en faveur des questions de financement intérieur, il faut améliorer la disponibilité des données, notamment sur le financement. Dans le cadre de sa collaboration directe avec des partenaires techniques tels que l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Secrétariat du PME s'est efforcé de publier des rapports financiers plus à jour et plus cohérents. Le PME a également contribué à l'élaboration d'outils d'évaluation financière essentiels, tels que le Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation (Volume 1) et la Méthodologie des comptes nationaux de l'éducation. En 2019, le PME a publié un Guide relatif au suivi des budgets nationaux de l'éducation pour faciliter le dialogue au niveau national en vue de permettre un suivi efficace de l'allocation des ressources nationales au secteur de l'éducation.

Défis à relever et occasions à saisir

(1.) **Enseignements tirés des évaluations indépendantes et au niveau des pays** : les évaluations effectuées par le PME au niveau des pays montrent que, bien que les prérequis du modèle d'allocation de financements aient eu un certain impact sur le dialogue et la collaboration avec les pays sur la question du financement intérieur, ils n'ont pas entraîné un accroissement systématique des dépenses intérieures dans les PDP. En outre, il ressort de l'**évaluation sommative indépendante** que les critères de financement du PME ne sont pas assez nuancés. Ils portent uniquement sur la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation, sans prendre en compte la qualité de ces dépenses ou la question de savoir si le montant absolu alloué par enfant est suffisant pour financer les plans sectoriels. Une analyse de la mesure dans laquelle les PSE sont réalisables met également en lumière d'importants déficits de financement. En d'autres termes, les ressources allouées sont insuffisantes pour atteindre les grands objectifs sectoriels visés.

L'évaluation sommative indépendante a également montré que le PME a un rôle clé à jouer en mobilisant le concours de toutes les parties prenantes pour renforcer ce programme, notamment en continuant de former des partenariats durables au niveau des pays par le biais des groupes locaux de partenaires de l'éducation, et en promouvant et favorisant des réformes systémiques. En plus des efforts actuellement déployés, cette évaluation a recommandé que le PME engage un dialogue stratégique avec les ministères des finances des PDP sur les questions de fiscalité et de recouvrement des impôts, de gestion de la dette, d'austérité, de politique macroéconomique et de masse salariale du secteur public (par exemple, mettre davantage l'accent sur les questions de gestion des finances publiques dans les PDP qui ont un impact direct sur le montant des ressources dont dispose l'État).

Pour produire un impact significatif sur le financement intérieur de l'éducation, il faudra également adopter une approche moins étroite du financement de l'éducation et prendre en compte ses synergies avec les autres dépenses sociales, notamment dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Il n'est plus à démontrer que le PME a un rôle central à jouer dans le financement intérieur, mais le maintien du statu quo ne suffira pas : l'engagement du PME dans ce domaine doit être plus multidimensionnel et plus soutenu.

(2.) Depuis la mise en œuvre du modèle de financement en 2014, l'**interprétation des critères ESPIG diffère selon les structures de gouvernance du PME**. Le contexte était précédemment considéré comme un important facteur d'évaluation de ces critères par le Conseil et les comités, ce qui souligne les limites d'une évaluation purement mécanique. Plus récemment toutefois, il a été suggéré de procéder à un examen annuel des critères qui ne sont pas strictement satisfaits durant la période de mise en œuvre des financements, ce qui pourrait remettre en question les possibilités de financement du programme et accroître considérablement les coûts de transaction. Il sera essentiel de préserver la clarté, la cohérence et l'équité des leviers et mesures d'incitation mis en place dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du PME. Comme on le verra plus loin, le recours à des experts indépendants pour évaluer le contexte du financement pourrait aider les structures de gouvernance dans leur examen des requêtes de financement.

(3.) **Les nouvelles réalités créées par la pandémie de COVID mettent en question l'avenir financier du secteur de l'éducation**. De l'avis général, il y avait déjà une crise de l'apprentissage avant la pandémie, et bien que les prévisions quant à l'issue finale soient très

hypothétiques, la pandémie a clairement exacerbé les problèmes existants. Les budgets publics diminueront probablement en raison de la récession liée aux mesures prises pour faire face à la pandémie, et selon les estimations de l'UNESCO, l'énorme déficit de financement à combler pour atteindre l'ODD no 4 (soit 148 milliards de dollars par an, avant la pandémie) augmentera de près d'un tiers. Cela pourrait entraîner une baisse de la part des ressources nationales dans le financement de l'éducation et, fait encore plus préoccupant, une diminution du financement intérieur du secteur en valeur absolue. Même avec des réaffectations de crédits en faveur de la santé dans l'avenir immédiat, l'impact sur les budgets de l'éducation pourrait être moins prononcé compte tenu des dépenses anticycliques engagées par les autorités nationales pour atténuer les retombées économiques. Cependant, les rares données disponibles sur les réaffectations budgétaires liées à la pandémie laissent déjà présager une diminution de la part relative du secteur. L'impact sur les budgets de l'éducation risque d'être encore plus lourd à moyen terme – dans de nombreux PDP, le plan de relance est financé essentiellement par des emprunts qui devront être remboursés, ce qui se traduira par une augmentation des fonds alloués au service de la dette et une réduction correspondante du budget des ministères de tutelle.

Une vision pour l'engagement du PME dans la promotion du financement intérieur

Le plan stratégique PME vise à « mobiliser des partenariats et des investissements pour transformer les systèmes éducatifs des pays en développement, en ne laissant personne à la traîne », et le Groupe consultatif ministériel a rappelé en mars 2020 que le développement national nécessitait des systèmes éducatifs porteurs de transformation, résilients et durables. Le financement intérieur est la pièce maîtresse de cet agenda de transformation, d'une part en tant que domaine où une réforme en profondeur s'impose et, d'autre part, en tant que facteur déterminant de l'aptitude d'un pays à refondre tous les autres aspects des systèmes éducatifs.

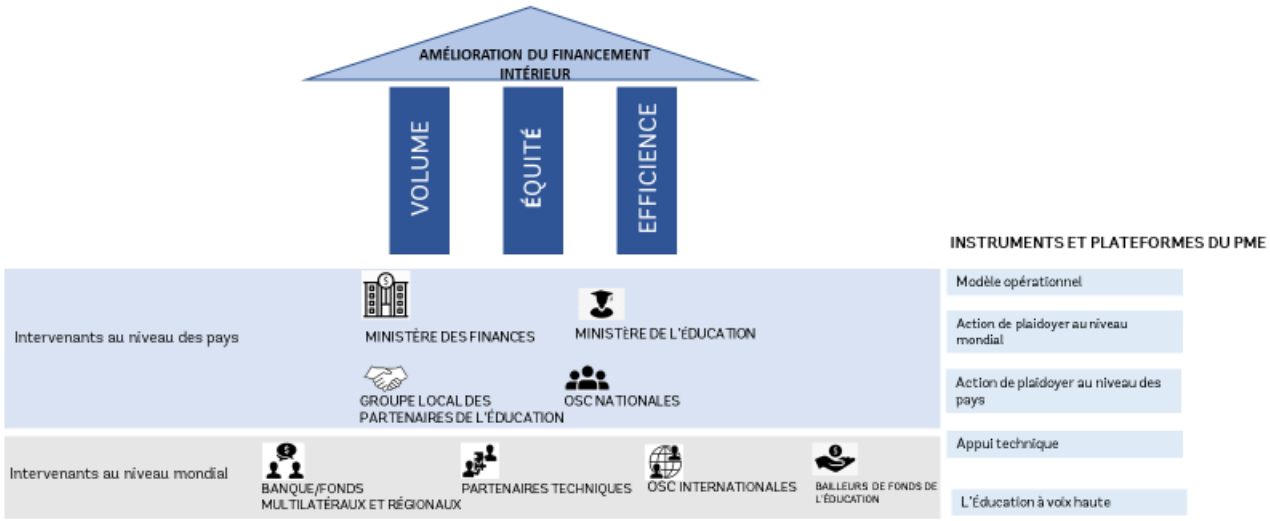
Jusqu'à présent, les prérequis du modèle d'allocation de financements du PME reposaient essentiellement sur une vision étroite des engagements financiers dans le secteur, qui étaient généralement exprimés en volume - le financement intérieur devait s'approcher d'un taux de 20 % du budget national de l'éducation. L'application d'une norme mondiale qui ne tient pas dûment compte du contexte va à l'encontre des principes fondamentaux de la mise en application d'un partenariat efficace, à savoir :

1. Accroître la responsabilité mutuelle décentralisée
2. Renforcer l'appropriation par les autorités nationales ainsi que leurs capacités
3. Rééquilibrer le modèle du PME au niveau des pays en privilégiant la mise en œuvre et le dialogue sur la politique sectorielle
4. Alléger les processus et les coûts de transaction du PME

L'amélioration durable du financement intérieur de l'éducation repose sur trois piliers : volume, équité et efficience.

VOLUME	ÉQUITÉ	EFFICIENCE
Les PDP devraient allouer des ressources suffisantes au secteur éducatif pour parvenir plus rapidement à dispenser une éducation de qualité à tous les	Les ménages les plus pauvres supportent souvent une part disproportionnée du financement de l'éducation, et les dépenses publiques	Selon les estimations, près d'un tiers des dépenses d'éducation sont en pure perte.

enfants. Il est essentiel que les pays assurent un financement adéquat pour mettre en œuvre les réformes indispensables dans ce secteur. Il s'agit donc de mettre l'accent sur la part de l'éducation dans le budget national, et sur la marge de manœuvre budgétaire des pays ou leur capacité de générer (principalement) des recettes fiscales. Le niveau élevé du service de la dette dans certains pays réduit également les crédits disponibles pour l'éducation et les autres dépenses sociales.	d'éducation ont tendance à favoriser les groupes riches et influents. C'est un problème grave compte tenu du fait que l'amélioration de l'accès à l'éducation peut dissimuler les faibles taux d'achèvement des études chez les enfants vulnérables. Le financement public de l'éducation devrait mettre l'accent sur les enfants les plus marginalisés, en assurant non seulement leur accès mais aussi un apprentissage de qualité tout au long des études. La crise du COVID a fait ressortir l'impact des disparités sociales sur l'apprentissage. La perturbation des moyens de subsistance des ménages soulignera probablement encore davantage combien il importe de prendre en compte l'égalité des genres.	Parmi les principaux problèmes d'efficacité, on peut citer notamment : faibles niveaux d'instruction, taux de redoublement élevés, gaspillage dans la passation des marchés et mauvaise répartition des enseignants et manque de transparence de leur rémunération. Pour remédier aux problèmes d'efficacité, il convient notamment d'améliorer le suivi et la planification financière, et d'utiliser des données en temps réel pour surveiller la manière dont les fonds sont dépensés. Il est également essentiel de mieux rendre compte des dépenses et d'obtenir des résultats probants pour renforcer le dialogue avec les ministères des finances.



Grâce à la modification de son modèle opérationnel, le PME dispose d'un large éventail d'outils complémentaires pour continuer à promouvoir le financement intérieur durant la période de mise en œuvre du plan stratégique 2025. Une approche solide, participative et synergique de l'action du

PME en faveur du financement intérieur de l'éducation sera essentielle pour le succès de notre nouvelle stratégie, en répondant systématiquement aux besoins exprimés par les pays en développement partenaires du PME.

NOUVEAU MODELE OPERATIONNEL

L'engagement à apporter des financements intérieurs restera une stricte condition d'accès aux financements du PME pour la mise en œuvre. Cependant, les prérequis du modèle d'allocation de financements tels qu'ils sont actuellement énoncés ont une efficacité limitée parce qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte du contexte et qu'ils sont trop rigides et souvent sans rapport avec les priorités du pays. C'est pourquoi le nouveau modèle opérationnel propose d'adopter une approche souple qui permet d'adapter les conditions à remplir au contexte, et de remplacer l'approche des « normes mondiales » par une rigoureuse analyse multidimensionnelle de la performance de chaque pays dans chaque domaine couvert par un prérequis, notamment le financement intérieur. Le modèle permet également de mettre spécifiquement l'accent sur les réformes systémiques plutôt que sur la mise en œuvre des projets.

Il existe déjà une solide panoplie d'outils d'évaluation de l'exécution des financements dans le secteur de l'éducation qui permettent aussi d'analyser plus généralement la gestion des finances publiques. Ces types d'évaluation, qui pourraient être financées par des financements à l'appui des capacités systémiques, aideraient à recenser les principaux problèmes systémiques liés au financement intérieur. L'adoption de réformes systémiques pour éliminer ces goulets d'étranglement permettrait d'allouer des ressources supplémentaires sous forme de financements pour la mise en œuvre. L'utilisation d'allocations liées aux progrès tangibles réalisés dans les domaines couverts par les prérequis, notamment le financement intérieur, pourrait inciter les pays à prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'équité, l'efficience et le volume des financements intérieurs. Les mesures encouragées dans chaque pays seraient adaptées au programme de réforme à mettre en œuvre compte tenu du contexte national.

Au lieu d'appliquer systématiquement le critère actuel (20 %/45 %), cette approche permettrait aux pays d'adapter les mesures qu'ils prennent dans les domaines jugés prioritaires pour améliorer l'efficacité des financements. Par exemple, les propositions tendant à améliorer l'efficience des dépenses d'éducation pourraient inclure l'adoption d'une budgétisation axée sur les résultats (pas toujours possible), une plus grande décentralisation (efficace uniquement si les capacités existent) ou des interventions ciblées pour améliorer les taux de redoublement et d'abandon scolaire. Le recentrage sur l'équité pourrait se traduire par des réformes du marché du travail pour les enseignants qui améliorent l'enseignement et l'accès à l'enseignement secondaire dans les régions isolées et mal desservies.

Cette approche n'exclut pas la possibilité de suspendre les financements du PME dans les pays qui ne démontrent pas leur engagement à contribuer au financement de leur secteur de l'éducation. En pareil cas, les allocations pourraient être suspendues jusqu'à ce que le pays puisse fait état de progrès tangibles.

Il est important de noter qu'une évaluation plus nuancée ne devrait pas alourdir les coûts de transaction des PDP. Nous examinons ci-dessous la possibilité d'un examen par un groupe d'experts indépendants pour remédier aux problèmes de gouvernance actuels.

ACTION DE PLAIDOYER DES PARTENAIRES DU PME	Au niveau mondial : Un élément clé du Plan stratégique PME 2025 sera l'élargissement des réseaux du PME et le renforcement de ses liens avec de nouveaux partenaires dans le domaine du financement international, y compris avec le FMI et les banques régionales de développement. Comme pour les précédentes campagnes, le financement intérieur sera le thème central de la campagne de financement 2021 du PME, ce qui souligne l'importance cruciale d'obtenir un engagement politique de haut niveau dans le monde de l'après-COVID. Au niveau des pays : Un objectif fondamental du PME est de favoriser le dialogue au niveau des pays sur le financement de l'éducation. Le nouveau modèle opérationnel offre la possibilité de renforcer l'engagement du Secrétariat à ce niveau - par exemple, avec les types de diagnostic/évaluation susmentionnés, on peut craindre que les résultats soient vite oubliés et rarement pris en compte dans le dialogue sur l'action à mener. En travaillant avec les groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE), le Secrétariat du PME pourrait jouer un rôle d'intermédiaire pour accroître l'utilisation de données probantes en vue d'améliorer la responsabilisation dans le domaine des finances publiques. En plus de renforcer les relations établies dans le cadre des réseaux mondiaux, l'engagement au niveau des pays pourrait aider à resserrer le dialogue entre les ministères des finances et de l'éducation. L'Éducation à voix haute : La plupart des 54 coalitions nationales qui reçoivent des financements au titre du programme L'Éducation à voix haute ont déterminé que le montant, l'adaptabilité et l'examen des budgets nationaux de l'éducation étaient des aspects essentiels pour leurs activités de plaidoyer et leur participation au GLPE et autres processus d'élaboration des politiques nationales.
APPUI TECHNIQUE DES PARTENAIRES DU PME	Outre l'appui technique déjà apporté au niveau mondial, le nouveau modèle opérationnel au niveau des pays prévoit que le Secrétariat appuiera les éléments clés de l'engagement autour du financement intérieur, notamment la sélection d'outils de diagnostic adaptés au contexte, l'utilisation de diagnostics pour déterminer les réformes prioritaires, la gestion évolutive de la mise en œuvre des réformes et la mobilisation de l'engagement des prestataires d'assistance technique.

Prochaines étapes

Plusieurs questions structurelles et opérationnelles devront être prises en compte au cours des semaines et des mois à venir pour déterminer la manière d'aborder le financement intérieur dans le Plan stratégique 2025, notamment : mesures d'incitation, modalités de gouvernance, suivi, évaluation, apprentissage, capacités stratégiques et ressources du Secrétariat.